

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	
Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Actualisation des autorisations de programme et créations de nouvelles autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis la Communauté urbaine « le Grand Dijon », a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

A l'exception de l'autorisation de programme afférente à la réalisation des deux lignes de tramway (budget annexe des transports publics urbains), l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents correspondent à des opérations affectées au budget principal de la Communauté urbaine.

Pour 2016, il est proposé de procéder aux opérations suivantes :

D) Autorisations de programme du secteur « habitat et renouvellement urbain »**A) Actualisation des autorisations de programme existantes et des crédits de paiements correspondants****◆ Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016-2017 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)	
			2016	2017
Montants	14 200 000 €	13 033 758 €	487 000 €	679 242 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 331 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)	
			2016	2017
Montants	6 331 575 €	6 120 854 €	135 785 €	74 936 €
Affectation			Chapitre 204	

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :

- **Montant de l'autorisation de programme initiale** : 6 806 239 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le solde des crédits de paiement ayant été versé sur justification de l'achèvement des opérations de création de logements, il est proposé de clore cette autorisation de programme sur la base des réalisations ci-dessous.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)
			2016
Montants	6 806 329 €	6 806 329 €	- €
Affectation			Chapitre 204

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 985 629 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 - 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	6 985 629 €	5 633 479 €	391 950 €	407 650 €	338 650 €	213 901 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2012 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 814 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 297 000 € (contre 7 814 500 €).

- de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 297 000 €	6 013 500 €	846 300 €	260 900 €	93 600 €	82 700 €
Affectation			Chapitre 204			

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2013 :

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 237 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 059 500 € (contre 7 237 500 €).
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 059 500 €	4 651 200 €	1 488 950 €	602 000 €	252 050 €	65 300 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2014 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 928 100 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 755 500 € (contre 6 928 100 €) ;
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	6 755 500 €	2 768 860 €	1 298 820 €	1 111 640 €	1 194 780 €	381 400 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 608 450 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 413 100 € (contre 7 608 450 €) ;
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	7 413 100 €	1 015 420 €	1 869 800 €	2 251 770 €	1 736 450 €	539 660 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation antérieure à 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 896 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	1 896 000 €	305 400 €	531 900 €	568 800 €	416 100 €	73 800 €
Affectation			Chapitre 204			

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 000 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 714 500 € (contre 1 000 000 €).
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2019, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)			
			2016	2017	2018	2019
Montants	714 500 €	0 €	142 900 €	214 350 €	214 350 €	142 900 €
Affectation			Chapitre 204			

B)Création d'autorisations de programme

◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2016 :

- **Montant de l'autorisation de programme : 6 500 000 €**
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Montants	6 500 000 €	947 800 €	1 925 805 €	1 821 075 €	1 280 690 €	524 630 €
Affectation		Chapitre 204				

◆ Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - programmation 2016 :

- **Montant de l'autorisation de programme : 681 500 €**
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme ;
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2016	2017	2018	2019
Montants	681 500 €	126 400 €	199 500 €	204 450 €	151 150 €
Affectation		Chapitre 204			

II) Autorisations de programme du secteur « culture et sports » :

A) Actualisation des autorisations de programme existantes et des crédits de paiements correspondants :

◆ Rénovation de la piscine du Carrousel :

- **Coût prévisionnel de l'opération :** 20 508 887 € HT (valeur novembre 2014), options incluses, en référence à la délibération du 27 novembre 2014 ;
- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2019 :** 20 710 000 € HT, estimations de révisions de prix incluses.

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2020, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Montants	20 710 000 €	804 776 €	564 000 €	116 000 €	7 300 000 €	9 000 000 €	2 925 224 €
Affectation			Chapitres 20 - 21 -23				

◆ Réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard :

- **Coût prévisionnel de l'opération :** 19 343 875 € HT, en référence à la délibération du 30 janvier 2014 (18 593 875 € HT d'enveloppe prévisionnelle) et à la délibération du 18 septembre 2014 (750 000 € pour la couverture des virages présentée en option).
- **Dépenses réalisées au 31 décembre 2014** (précédant la création de l'AP) : 250 558 € HT
- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2018 :** 19 093 317 € HT

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2016 - 2018, en cohérence avec le planning prévisionnel d'exécution du projet, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)		
			2016	2017	2018
Montants	19 093 317 €	1 629 831 €	11 300 000 €	5 340 659 €	822 827 €
Affectation			Chapitre 204		

B) Création d'une autorisation de programme - participation du Grand Dijon au financement de la rénovation du Musée des Beaux Arts - tranche 2 :

La gestion budgétaire en AP-CP étant particulièrement adaptée la réalisation d'investissements significatifs dont le paiement s'échelonne sur plusieurs exercices, il est proposé, pour 2016, d'ouvrir une autorisation de programme concernant la participation du Grand Dijon au financement de la seconde tranche de travaux de rénovation du Musée des Beaux Arts, compte-tenu du caractère pluriannuel du projet et conformément à la délibération à l'ordre du jour du présent Conseil.

- **Montant de l'autorisation de programme** : 5 333 000 € (correspondant à 20% du coût hors taxes éligible actualisé du projet).

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir la répartition et l'affectation des crédits de paiement annuels, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Montants	5 333 000 €	1 333 250 €	1 333 250 €	1 516 238 €	1 098 404 €	51 858 €
Affectation		Chapitre 204				

III) Actualisation des autorisations de programme - « grandes infrastructures et transports urbains » :

◆ Réalisation de 2 lignes de tramway (budget annexe des transports publics urbains) :

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2016** : 451 113 000 € TTC

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2016 – 2017, le montant de l'autorisation de programme restant, par prudence budgétaire, inchangé à ce stade.

Il est également précisé :

- que l'autorisation de programme devrait pouvoir être clôturée d'ici à 2018 ;
- que le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement post-2016 seront ajustés en parallèle du vote du budget primitif 2017 en tenant compte des crédits de paiement consommés sur l'exercice 2016 (le montant de 22,3 M€ inscrits en CP 2017 apparaissant sur-calibré au vu des dépenses restant à effectuer).

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)	
			2016	2017
Montants en K€ TTC	451 113	428 304	500	22 309
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23	

◆ Participation au financement de la LiNo

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget principal de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 35 285 453 € (contre 36,9 M€ auparavant). Les opérations de requalification des RD 971 et RD 905, identifiées à l'origine dans le projet LiNo et relevant à présent d'une maîtrise d'ouvrage départementale (*cf. délibération du 30 juin 2011*), la participation du Grand Dijon au financement de ces deux opérations (1,61 M€) est par conséquent exclue du périmètre de l'autorisation de programme.
- d'inscrire le solde des crédits de paiement sur l'exercice 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par la DREAL.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2015	Crédits de paiement (CP)	
			2016	2017
Montants	35 285 453 €	34 315 453 €	970 000 €	-
Affectation			Chapitre 204	

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la création et la révision des autorisations de programme présentées ci-dessus, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 72
 CONTRE : 6

ABSTENTION : 0
 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATIONS